

Image not found or type unknown



Pourquoi me facture ton l'ascenseur sur mes charges garage

Par **Edith Vahine**, le 14/02/2018 à 11:23

J'ai acheté un garage dans une résidence où je n'habite pas, j'ai juste accès à mon garage par la porte garage sous-sol et on me facture sur les charges des frais des trois ascenseurs du bâtiment ont-ils le droit de faire ça sachant que je n'ai aucun accès au bâtiment ?

Par **santaklaus**, le 14/02/2018 à 13:08

Voir votre RCP d'abord.

SK

Par **Edith Vahine**, le 14/02/2018 à 14:38

RCP?

Par **youris**, le 14/02/2018 à 14:43

bonjour,
voir votre règlement de copropriété qui vous a été remis lors de votre achat.
il doit y être précisé les charges afférentes à votre garage.
salutations

Par **Edith Vahine**, le 14/02/2018 à 15:10

Merci

Par **janus2fr**, le **14/02/2018** à **17:01**

Bonjour,

Il n'empêche que la loi de 65 prévoit que les charges doivent correspondre à des services réellement accessibles au lot. Donc si Edith Vahine ne peut pas utiliser l'ascenseur (peut et non pas veut), elle ne doit pas en payer les charges.

<https://www.legavox.fr/blog/regine-vanitou-avocat-paris/peut-reclamer-charges-ascenseur-coproprietaire-18298.htm>

Par **youris**, le **14/02/2018** à **17:06**

dans ce cas, il ne suffit pas de refuser de payer, il faut que l'a.g. débattenne de ce sujet.

Par **Visiteur**, le **14/02/2018** à **23:14**

Bonjour,

L'ascenseur fait effectivement partie des éléments dont les charges doivent être réparties à raison de l'utilité que chaque lot en retire (Cass. civ. 17/02/1976).

Par **janus2fr**, le **15/02/2018** à **06:57**

[citation]dans ce cas, il ne suffit pas de refuser de payer, il faut que l'a.g. débattenne de ce sujet.
[/citation]

Oui, bien entendu, je n'ai pas dit le contraire.

Si le RC prévoit des charges d'ascenseur pour des lots qui n'y ont pas accès, il doit être rectifié.